



Mis à jour le 16/12/19

**Rapport annuel de la commission communale pour  
l'accessibilité aux personnes handicapées**

**Mairie de DEUIL-LA-BARRE**

**2019**

# THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics .....	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité .....	21
4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public.....	23
5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public.....	35
6. Cadre bâti – Logements.....	32
7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services .....	38

## **1. Données générales**

### **1.1. Informations administratives de la commune**

#### **Coordonnées administratives :**

Hôtel de Ville  
36 rue Charles de Gaulle  
95170 Deuil-la-Barre  
Tél : 01 34 28 65 00  
Fax : 01 34 28 65 90

#### **Personne référente à contacter pour tous renseignements :**

Monsieur AITHAMON – Directeur des Services Techniques :  
Tél : 01 34 28 65 35  
Email : [jmaithamon@deuillabarre.fr](mailto:jmaithamon@deuillabarre.fr)

### **1.2. Informations administratives de la CAPH**

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce quatre missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En complément de ces missions, la commission travaillera sur les projets concernant l'accessibilité universelle, qui est la prise en compte de tous les handicaps, pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté.

Par délibérations du 20 octobre 2014 et du 11 avril 2016, la commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Deuil-la-Barre.

Les sept membres élus sont :

- Monsieur **DELATTRE**
- Monsieur **SARFATI**
- Madame **MICHEL**
- Madame **ROSSI**
- Monsieur **MASSERANN**
- Madame **MAERTEN**
- Monsieur **PARANT**

Les 5 représentants des associations sont donc dorénavant :

- Monsieur **BOUBEKEUR** de l'association L'ADAPT
- Madame **LEVEQUE** pour l'association ARPADA (Association Régionale des Parents et Amis de Déficients Auditifs)
- Monsieur **ZUFFELLATO** pour l'association « Roul'qui veut »
- Madame **KAYAL** pour l'association APF France Handicap
- Monsieur **KODAS** (depuis 2016) qui apporte son expérience sur tout ce qui concerne les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes.

Cette commission a été constituée avec pour objectifs que les différents types de handicaps soient représentés (psychique et/ou mental, sensoriel et moteur) ainsi que les différents points de vue sur le handicap (personnes handicapées, proches et professionnels du champ du handicap).

Cette commission se réunira en séance plénière au minimum 2 fois par an. Cette fréquence sera toutefois adaptée en fonction de l'avancée des projets.

Pour l'année 2019, une commission s'est tenue le 10 octobre 2019 consacrée à une visite sur site de l'espace public correspondant à l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre Ormesson soit les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson puis une deuxième commission s'est tenue le **28 novembre 2019** où il a été présenté le travail réalisé durant l'année, à savoir :

- Point d'avancement sur le PAVE avec la poursuite de la réalisation du programme des travaux de mise en conformité de l'espace public.
- Point d'avancement sur le programme de travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments communaux
- Point d'avancement sur le programme de travaux de l'Ad'Ap des arrêts de bus.
- Actions (bilan, en cours et futures) des services de la ville pour le handicap.

### **1.3. Information administrative sur la Commission Communale de Sécurité**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'agent de la Direction Départementale des Territoires ne participe plus aux Commissions Communales de Sécurité de notre commune et est remplacé par un agent communal comme l'autorise l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté portant création de la Commission Communale de Sécurité de Deuil-La Barre.

Il est précisé que l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT pour les visites des Commissions Communales de Sécurité, intervient dans le cadre de ces Commissions en tant que membre avec voie délibérative. Ces Commissions sont composées du Maire ou de son représentant qui en est le président, du représentant de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, du représentant du groupement des pompiers et de l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT.

La Commission Communale de Sécurité n'intervient que pour les visites périodiques des établissements classés de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie et pour les ouvertures en 5<sup>ème</sup> catégorie suivant la volonté du maire.

La commission ne se prononce que sur la sécurité des locaux visités dont l'accessibilité fait partie et le représentant des pompiers, porteur de la réglementation en matière de prévention des risques d'incendie, a un rôle prépondérant.

La Commission émet des avis touchant à la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, l'agent communal désigné engage sa responsabilité. Il en est de même pour tous les autres membres de la Commission. Il doit avoir des qualités d'observation, d'écoute et être capable de dialoguer de manière pertinente avec les autres membres de la Commission avant de formuler son avis, sachant qu'il peut émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont remplies. Il devra également être capable de tenir le planning des programmations des visites ainsi que le fichier statistique.

Aussi compte-tenu de la compétence requise pour remplir cette mission le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Jean-Marc AITHAMON, Directeur des Services Techniques puis Monsieur Jérôme CARTON : Responsable du Patrimoine Bâti comme membre en tant qu'agent communal de la Commission Communale de Sécurité.

Cependant, afin d'assurer une continuité de la représentativité tout au long de l'année de ce membre de la Commission Communale de Sécurité, il convient de compléter ces agents communaux avec Monsieur Kevin LATCHIMY, adjoint au responsable du patrimoine bâti. Cette proposition sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

## **2. Voirie et espaces publics**

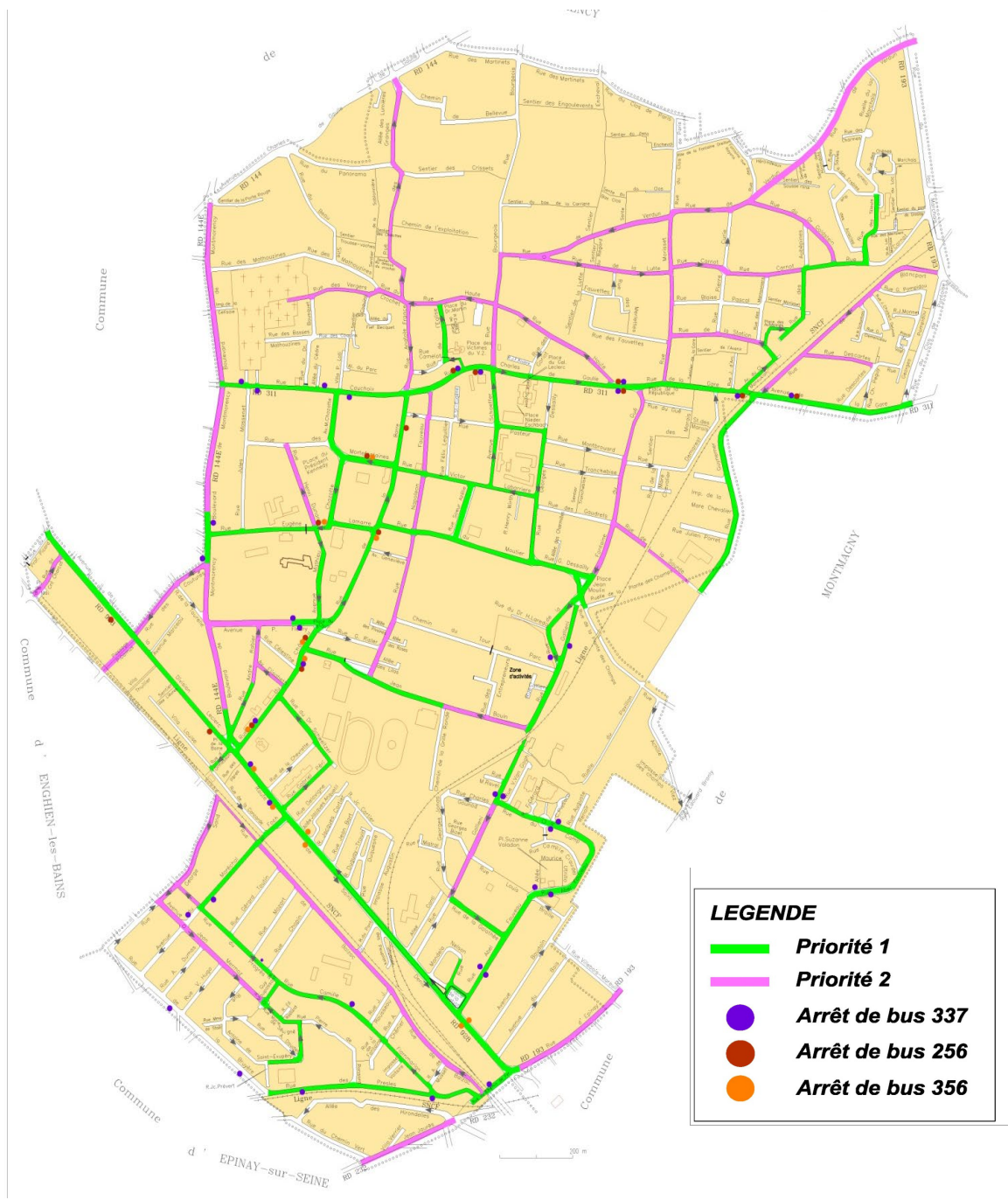
### **2.1. Etat d'avancement – document d'accessibilité**

Pour mémoire, lors de la commission du 26 novembre 2015 les trottoirs des rues de la ville, à rendre accessible, avaient été classés en trois groupes de longueurs à peu près équivalentes et suivant trois niveaux de priorité :

- La priorité 1 qui concerne les axes de cheminements principaux reliant les équipements publics (écoles et collèges, crèches, centres associatifs, mairie...), les gares, le marché et les commerces et globalement tous les bâtiments accueillant du public ainsi que les arrêts de bus.
- La priorité 2 regroupe les voies qui complètent la priorité 1 ainsi que des voies secondaires irriguant le cœur des quartiers.
- La dernière priorité porte sur le reste des voies souvent qualifiées de voies de desserte.

La commission avait souhaité classer en priorité 1 la partie basse du boulevard de Montmorency et la partie Est de l'avenue Paul Fleury, classées initialement en priorité 2 afin de permettre l'accès aux 2 nouveaux arrêts de bus de la ligne RATP 256 créés dans l'objectif de modifier son itinéraire avec un sens montant vers le quartier des Mortefontaines par la rue du Château et un sens descendant vers la place de la Barre par la rue Paul Fleury puis le boulevard de Montmorency.

La carte ci-après avait donc été mise à jour avec cette modification.



Récapitulatif des priorités pour la mise en accessibilité de la voirie.

Le bureau d'étude ACCESMETRIE avait chiffré la **totalité des travaux** de mise en conformité à **3 448 000 € TTC**, en tenant compte des réserves et impossibilités énoncées dans le rapport de 2015.

L'extraction des données par rue a permis d'établir le **coût de la mise en accessibilité** des voies de la **priorité 1** qui s'élève à **1 044 576 € TTC**.

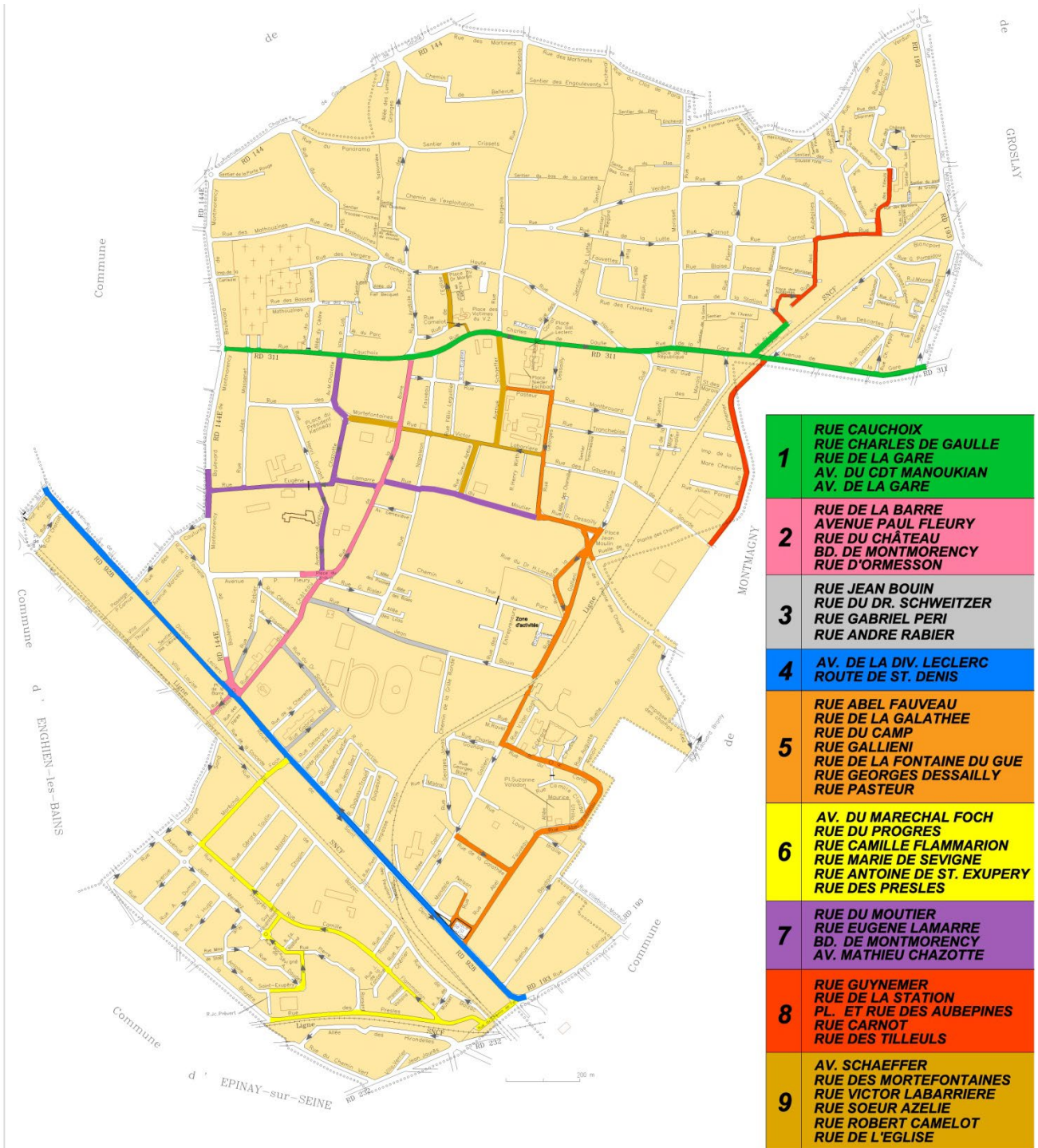
Le fait pour la commission d'avoir validé ponctuellement une largeur de passage sur trottoir de 0,90 m à la place des 1,40 m préconisés permet de réduire ce coût à **813 348 € TTC**.

Afin de planifier les travaux pour la mise en conformité des priorités N°1, il avait été proposé et validé lors de la commission du 8 novembre 2016 une hiérarchisation de ces voiries afin d'avoir un étalement pluriannuel de la dépense, en fonction des capacités financières de la ville.

Les rues de cette priorité 1 ont été regroupées en 9 ensembles homogènes et cohérents en terme de déplacement. Les travaux n'ont pas pour objectif d'être étalés sur une période de 9 ans mais bien sur la période la plus courte possible tout en tenant compte des capacités budgétaires de la ville.

- 1 l'axe RD311 (Est-Ouest) et l'accès à la gare de Deuil-Montmagny,
- 2 l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre-Ormesson correspondant aux rues de La Barre, du Château et d'Ormesson ;
- 3 la RD 928, route de Saint Denis et avenue de la Division Leclerc,
- 4 l'axe reliant le quartier de la Galathée, depuis la place de la Nation, au centre ville par la rue Gallieni, sachant que le pont SNCF restera infranchissable à certains types de handicap, notamment moteur,
- 5 les quartiers Sud, depuis l'avenue du Maréchal Foch,
- 6 le quartier des Mortefontaines (centre-ville Ouest),
- 7 le quartier Nord-est, vers l'école du Lac Marchais,
- 8 les rues complémentaires en centre ville,
- 9 les rues complémentaires du quartier de La Barre-Ormesson.





### Ordre pour la programmation des priorités N°1

Le tableau ci-dessous présente le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°1.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en € TTC		Accessibilité après préconisations	
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie	
<b>1 RD 311 + ACCES GARE DEUIL-</b>					
1	Rue Cauchoix	41%	19 068 €	19 068 €	100%
	Rue Charles de Gaulle	39%	65 172 €	38 436 €	100%
	Rue de la Gare	47%	30 924 €	16 596 €	100%
	Avenue Commandant Manoukian	6%	18 684 €	18 684 €	66%
	Avenue de la Gare	74%	6 360 €	6 360 €	100%
			<b>TOTAL =</b>	<b>99 144 €</b>	
<b>2 CENTRE-VILLE / GARE BARRE-</b>					
2	Rue de la Barre	39%	50 712 €	28 032 €	96% avec réserve
	Avenue Paul Fleury	59%	2 928 €	2 928 €	100%
	Rue du Château	24%	76 068 €	76 068 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	9 300 €	9 300 €	100%
	Rue d'Ormesson	83%	2 952 €	2 952 €	100%
			<b>TOTAL =</b>	<b>119 280 €</b>	
<b>3 QUARTIER BARRE-ORMESSON</b>					
3	Rue Jean Bouin	0%	28 584 €	27 156 €	100%
	Rue du Dr Schweitzer	41%	8 628 €	8 628 €	100%
	Rue Gabriel Peri	66%	9 672 €	9 672 €	100%
	Rue André Rabier	33%	15 432 €	4 164 €	100% avec réserve
			<b>TOTAL =</b>	<b>49 620 €</b>	
<b>4 RD 928</b>					
4	Avenue de la Division Leclerc	48%	44 016 €	38 628 €	100% avec réserve
	Route de Saint-Denis	24%	106 452 €	102 924 €	86% avec réserve
			<b>TOTAL =</b>	<b>141 552 €</b>	
<b>5 GALATHEE / CENTRE-VILLE</b>					
5	Rue Abel Fauveau	81%	99 192 €	19 764 €	100% avec réserve
	Rue de la Galathée	49%	3 180 €	3 180 €	100%
	Rue du Camp	83%	4 848 €	4 848 €	100%
	Rue Gallieni	48%	27 240 €	26 184 €	97% avec réserve
	Rue de la Fontaine du Gué	52%	4 068 €	4 068 €	97%
	Rue Georges Dessailly	66%	19 536 €	17 376 €	100%
	Rue Pasteur	66%	3 012 €	3 012 €	100%
			<b>TOTAL =</b>	<b>78 432 €</b>	
<b>6 QUARTIER SUD</b>					
6	Avenue du Maréchal Foch	33%	26 604 €	16 932 €	100% avec réserve
	Rue du Progrès	66%	8 952 €	8 952 €	100% avec réserve
	Rue Camille Flammarion	33%	20 772 €	18 660 €	100% avec réserve
	Rue Marie de Sevigné	49%	2 160 €	2 160 €	100% avec réserve
	Rue Antoine de St Exupéry	49%	19 764 €	19 764 €	100%
	Rue des Presles	33%	111 732 €	108 516 €	100%
			<b>TOTAL =</b>	<b>174 984 €</b>	

7	<b>CENTRE-VILLE OUEST</b>				
	Rue du Moutier	33%	13 764 €	13 764 €	100%
	Rue Eugène Lamarre	33%	3 612 €	3 612 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	8 412 €	8 412 €	95%
	Avenue Mathieu Chazotte	33%	23 568 €	23 568 €	100%
<b>TOTAL =</b>			<b>49 356 €</b>		
8	<b>QUARTIER NORD-EST</b>				
	Rue Guynemer	6%	15 612 €	10 500 €	100%
	Rue de la station	49% (totalité)	0 €	0 €	100% (partiel)
	Place des Aubépines / Rue des Aubépines	0%	30 444 €	25 452 €	100% avec réserve
	Rue Carnot	0%	10 392 €	9 336 €	83%
	Rue des Tilleuls	74%	10 824 €	10 824 €	100%
<b>TOTAL =</b>			<b>56 112 €</b>		
9	<b>CENTRE-VILLE</b>				
	Rue Schaeffer	14%	9 516 €	8 460 €	100% avec réserve
	Rue des Mortefontaines	66%	8 304 €	8 304 €	100% avec réserve
	Rue Victor Labarrière	38%	17 220 €	11 892 €	100% avec réserve
	Rue Soeur Azélie	62%	5 832 €	5 832 €	100%
	Rue Robert Camelot	0%	11 064 €	6 732 €	100%
	Rue de l'Eglise	0%	30 000 €	3 648 €	49%
<b>TOTAL =</b>			<b>44 868 €</b>		
<b>MOYENNE GLOBALE</b>		<b>43%</b>			<b>96%</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>1 044 576 €</b>	<b>813 348 €</b>	

Montant des travaux pouvant être réalisés en régie	95 606 €
Montant des travaux devant être réalisés par entreprise	707 806 €

La commission avait également souhaité ramener les rues complémentaires du centre-ville immédiatement après le groupe 2 à savoir l'axe formé par les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson afin de relier rapidement ce quartier à la gare de La Barre-Ormesson.

La commission a également évoqué la nécessité de créer une place PMR à proximité immédiate de la gare de la Barre Ormesson sur ce groupe de rues n°2.

La création d'une telle place sera étudiée et les possibilités d'implantation seront présentées lors d'une prochaine CAPH.

Enfin, ce tableau fait également apparaître le gain en accessibilité pour chaque rue, avec toutefois des réserves sur certains taux améliorés. En effet, les pourcentages indiqués « avec réserve » ne peuvent être atteints que par un réaménagement et un recalibrage complet de la rue ou une opération d'enfouissement des réseaux sur toute une longueur de voie ou bien en substitution de la mise en place provisoire d'une zone 20 ou zone de rencontre où les personnes utilisent la chaussée pour leurs déplacements.

Dans la situation actuelle, les services de la ville peuvent réaliser en interne une part des travaux comme la mise en peinture de têtes de potelets, le déplacement de panneaux de signalisation ou de mobiliers isolés. Cette disposition permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 95 606 € TTC soit plus de 10%.

**Compte tenu de la hiérarchisation des rues validées par les membres de la CAPH et des finances de la ville, il a été attribué au BP 2019 le budget permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble N°2 de la priorité 1 soit un montant de 120 000 €TTC.**

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en TTC		Accessibilité après préconisations
	Données Accésométrie	Pour largeur de passage Minimum de 140 cm	Pour largeur de passage Minimum de 90 cm	Données Accésométrie
<b>CENTRE-VILLE / GARE BARRE-</b>				
2 Rue de la Barre	39%	50 712 €	28 032 €	96% avec réserve
Avenue Paul Fleury	59%	2 928 €	2 928 €	100%
Rue du Château	24%	76 068 €	76 068 €	100%
Boulevard de Montmorency	49%	9 300 €	9 300 €	100%
Rue d'Ormesson	83%	2 952 €	2 952 €	100%
<b>TOTAL =</b>			<b>119 280 €</b>	

### **Point d'avancement du sous-ensemble 2 de la priorité 1**

#### **RUE DE LA BARRE, AVENUE PAUL FLEURY, RUE DU CHÂTEAU, BOULEVARD DE MONTMORENCY ET RUE D'ORMESSON**

Point d'avancement des travaux de mise en accessibilité des cheminements:

- Tous les abaissments de bordures à une hauteur de 2 cm maximum ont été effectués,
- La fourniture et la pose des bandes podotactiles ont été effectuées sur l'ensemble des abaissments de la rue,
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets restent à faire, travaux prévus dans les prochaines semaines, sous réserve des conditions météorologiques,

### **Dispositions d'ordre général**

En ce qui concerne les bandes de guidage, il avait été convenu lors de la dernière commission de surseoir à leur installation en l'absence de consensus à l'échelle nationale, et de créer de simples bandes d'interception sur trottoirs perpendiculairement à la dalle podotactile.

Suite à un échange téléphonique avec Madame Tessier du SIAM 95, qui s'occupe des déplacements des mal voyants et non voyants, il s'avère qu'à ce jour les quelques essais de pose de bandes sur les trottoirs et chaussées faits par certaines collectivités ne sont pas concluants: si ces bandes sont perceptibles dans les grands bâtiments telles des gares ou des zones commerciales, elles le sont beaucoup moins sur un trottoir encombré de mobilier urbain et particulièrement les conteneurs d'ordures ménagères « mobiles ».

La bande de guidage en interception est mal perçue, à la différence des dispositifs d'éveil à la vigilance – ou dalles podotactiles-. D'autre part elle est souvent en contradiction avec le cheminement du chien guide qui a appris à reconnaître les dalles mais non les bandes et va marcher en courbe pour quitter le trottoir vers le passage piéton et non à angle droit.

Madame Tessier préfère une aide par une autre personne valide pour aider à traverser plutôt que



de systématiser ce dispositif qu'elle qualifie de « poudre aux yeux ».

Elle privilégie un apprentissage sonore à un apprentissage tactile mal réalisé car les règles d'implantation ne sont pas normalisées.

La longévité du dispositif est également impérative pour éviter des décollements ou arrachements de bandes qui mettent les handicapés dans une situation délicate.

L'équipement en modules sonores des feux tricolores des 2 carrefours reste à faire. Un nouveau marché pour l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public et des feux tricolores sera lancé en 2020 et il est prévu d'y intégrer l'équipement pour l'ensemble des feux de la ville.

### **Proposition de demande budgétaire pour l'année 2020**

**Afin de poursuivre la réalisation des travaux suivant le programme des priorités 1 et des finances de la ville et après validation de la CAPH, il a été proposé de demander au BP 2020 le budget complétant la mise en accessibilité du sous-ensemble 2 de la priorité 1 avec des aménagements identifiés lors de la visite sur site de la commission le 10 octobre dernier et permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble 3 de la priorité 1 soit un montant de 150 000 € TTC.**

### **Détail du programme du retour de la visite sur site**

#### **RUE DE LA BARRE**

- Elargissement du trottoir devant la Poste avec « glissement » du parking vers la chaussée pour avoir 1,40 m de cheminement entre celui-ci et la rampe menant au bâtiment,



- Reprise de sol au droit de l'abaissement du passage piéton situé à l'angle de la rue Eugène Lamarre côté parking pour adoucissement du dévers de trottoir,



- Reprises de sol sur affaissements (trottoir),



- Signalement des dalles défectueuses de chambres de Télécommunications au concessionnaire pour mise à niveau ou remplacement.





- Reprise en enrobés de l'accès à la placette située à l'angle de la rue de la Barre et de la place du 18 Juin.



## RUE DU CHÂTEAU

- Décalage du passage piéton et donc de l'abaissement situé à l'angle de la rue Jean Bouin afin d'échapper à l'avaloir,



- Passages piétons avenue Elisabeth et au droit du n°4 de la rue du Château à aménager pour adoucissement des dévers de trottoirs (études de possibilités de plateaux),

•



- Abaissement, situé sur parking pour passage piéton menant au « Vizir », à revoir car ne répondant pas correctement aux normes PMR (vue de + de 2 cm et largeur d'abaissement insuffisante).



## RUE D'ORMESSON

- Remplacement des bornes oblongues par des potelets contrastés au droit du passage piéton.





## Détail du programme du sous-ensemble 3 de la priorité 1

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1		Accessibilité après préconisations	
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie	
<b>QUARTIER BARRE-ORMESSON</b>					
3	Rue Jean Bouin	0%	28 584 €	27 156 €	100%
	Rue du Dr Schweitzer	41%	8 628 €	8 628 €	100%
	Rue Gabriel Peri	66%	9 672 €	9 672 €	100%
	Rue André Rabier	33%	15 432 €	4 164 €	100% avec réserve
			<b>TOTAL =</b>	<b>49 620 €</b>	

### RUE JEAN BOUIN

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue Jean Bouin a été chiffré à 22 630 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes de 2 passages piétons et d'une place de stationnement PMR au droit du parking, le déplacement de 2 candélabres et la réfection partielle de revêtement de trottoir, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Balisage par signalisation verticale et horizontale d'une place de stationnement PMR sur le parking,
- Le déplacement de 2 candélabres réduisant la largeur de cheminement (sous le seuil des 90 cm) dans ce même tronçon,
- La reprise de sol ponctuelle (trottoir) dans le tronçon de rue situé entre la rue du Château et la rue Napoléon Fauveau.

### RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue du Docteur Schweitzer a été chiffré à 7 190 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes de 3 passages piétons et d'une place de stationnement PMR au droit du parking, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Balisage par signalisation verticale et horizontale d'une place de stationnement PMR sur le parking.

## RUE GABRIEL PERI

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue Gabriel Péri a été chiffré à 8 060 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes d'un passage piéton et de mobilier urbain, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets.

## RUE ANDRE RABIER

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue André Rabier a été chiffré à 3 470 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes d'un passage piéton et d'une place de stationnement PMR devant l'école, le déplacement d'un panneau de signalisation et la réfection partielle de revêtement de trottoir, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Le déplacement d'un panneau de signalisation réduisant la largeur de cheminement (sous le seuil des 90 cm) à proximité du parking,
- La reprise de sol ponctuelle (trottoir) dans le tronçon de rue situé entre le boulevard de Montmorency et l'école Jules Ferry,

## **2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

Encombrement de l'espace public par les concessionnaires et plus particulièrement les trottoir dont la largeur de passage libre doit être de 1.40 m avec une tolérance ponctuellement de 0.90 m.

Dans la majorité des cas, le problème des implantations de coffres électriques ou de gaz est résolu sur place en modifiant les projets et en déplaçant les ouvrages gênant le cheminement ; c'est plus difficile avec des supports de réseaux aériens qui répondent à des équidistances.

Dans le diagnostic des voies communales réalisé par le bureau d'étude Accesmétrie, les solutions préconisées lors de l'encombrement des trottoirs sont :

- soit de réaliser des travaux de requalification complète de la voie, avec enfouissement des réseaux ou non, ce qui implique de gros travaux d'investissement,
- soit de permettre la circulation des Personnes à Mobilité Réduite directement sur la chaussée, en limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h pour créer des zones de rencontre.

Cette seconde solution est envisageable pour des petites rues de desserte, souvent en impasse, mais plus dangereuse dans des rues droites et étroites comme l'avenue du Bois, l'avenue Elisabeth ou d'autres.

Le passage au droit d'un obstacle « non déplaçable » peut être obtenu avec l'élargissement localisé du trottoir ou par la confection d'un plateau surélevé avec éventuellement, si besoin, suppression du stationnement. Isolé, ce rehaussement sera perçu comme un ralentisseur par contre, il n'est pas envisageable de créer une succession de ralentisseurs au droit de chaque poteau.

Chaque situation doit être vue au cas par cas et, en l'occurrence, l'aménagement ponctuel dans la rue à sens unique déporte la circulation, remettant en question les règles de stationnement et les conséquences qui en découlent : nettoyage de la voirie, égalité des riverains suivant la configuration...

Chaque nouvelle demande de concessionnaire est regardée par les Services Technique sous l'angle de l'accessibilité et nous les invitons régulièrement à réajuster les projets de telle façon qu'ils intègrent cette démarche qui n'est pas leur préoccupation première.

### **2.3. Aménagement d'une aire de jeux accessible aux enfants à mobilité réduite au Square Kennedy (dite aire de jeux inclusive)**

La commune va réaliser une aire de jeux accessible aux enfants à mobilité réduite au Square Kennedy. La consultation pour le marché de travaux va être lancée pour une réalisation au premier trimestre 2020 et une mise en service au début du printemps.

Une concertation des différentes parties prenantes de ce projet a permis de définir le programme des travaux suivants :

- Création d'une aire de jeux
- L'aire de jeux devra faire au minimum 220m<sup>2</sup>
- Fourniture et pose d'un carrousel inclusif :
  - Tranche d'âge : pour les enfants de plus de 2 ans
  - Le jeu doit être conçu pour permettre l'utilisation de cet équipement par tous les enfants quelles que soient les habilités de l'enfant
  - Le jeu doit comporter une assise
- Fourniture et pose d'une balançoire inclusive :
  - Tranche d'âge : de 4 à 10 ans
  - Structure en acier
  - Siège de la balançoire en nid d'oiseau
- Fourniture et pose d'une structure multi-activités inclusive :
  - Tranche d'âge : + de 1 an
  - Cette structure peut accueillir au maximum 30 enfants
  - Comportant au minimum les activités suivantes :

- \* Glisser
- \* Se rencontrer
- \* Se reposer
- \* Manipuler
- \* Se cacher
- \* Grimper
- \* Escalader
- \* Traverser
- \* Stimulation tactile et visuelle

- La fourniture, la pose d'un panneau de signalétique comportant les consignes réglementaires accompagné du texte suivant « aire de jeux réservée aux enfants de 2 à 12 ans et placés sous la responsabilité et la surveillance des adultes. Maintenance : Mairie de Deuil-la Barre, Services Techniques et Environnement – Tél : 01 34 28 65 35 »

## **2.4. Équipement des feux tricolores avec le dispositif sonore destiné aux malvoyants**

La commune doit renouveler, d'ici juillet 2020, son marché pour la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes dont font partie les feux tricolores.

C'est dans le cadre de ce nouveau marché que l'équipement des feux tricolores, avec le dispositif sonore destiné aux malvoyants, sera envisagé pour l'ensemble de notre parc, y compris les nouveaux équipements à l'angle du boulevard de Montmorency et de l'avenue Paul Fleury et au niveau du passage piétons au 76 boulevard de Montmorency installés dernièrement par le Conseil Départemental du Val d'Oise à la demande des communes de Montmorency et de Deuil-la Barre pour améliorer la sécurité de tous les usager sur cet axe.

### **3. Services de transports collectifs et inter modalité**

#### **A – Les arrêts de bus**

##### **A – 3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité**

- Le programme de travaux correspond au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité programmé (SDA-Ad'Ap) adopté par le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) le 8 juillet 2015 et approuvé par le Préfet du Val d'Oise le 29 juillet 2016.
- Il y a 6 lignes sur la commune :
  - RATP : 256, 337 et 356
  - VALMY TVO : 11, 13 et 15
- La commune dispose de 47 arrêts (39 RATP, 6 RATP/TVO et 2 TVO) dont 44 ne sont pas conformes.
- Le programme 2017 prévoyait la mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts bus de la ligne RATP 256 soit, sur la commune, 12 arrêts sur les 14 existants (1 conforme et 1 supprimé) est à ce jour terminé.
- A partir du 7 janvier 2019, les 3 lignes RATP n'emprunteront plus la rue du Château de la place du 18 Juin à la place de la Barre mais l'avenue Paul Fleury puis le Boulevard de Montmorency, avec la mise en service de l'arrêt situé devant le n° 5 du boulevard en substitution de celui existant face à l'église Saint Louis.
- Le programme initialement en 2018 sur la ligne TVO n° 13 qui ne comprend à Deuil que 2 arrêts sur l'avenue du Général de Gaulle, en limite avec Montmorency a été réalisé cette année par la CAPV Maître d'Ouvrage Délégué.
- L'année 2020 sera consacrée à la phase conception de la mise en accessibilité des arrêts bus de la ligne RATP 337 pour une réalisation des travaux en 2021 toujours avec une Maîtrise d'Ouvrage déléguée à la CAPV.

##### **A – 3.2. Éléments de suivi et réalisations 2019**

###### **Arrêt «PORTE ROUGE » 83 avenue Charles de Gaulle**



## Arrêt «rue des GRANGES»

63 Avenue Charles de Gaulle



## **B – Les gares**

- Travaux d'accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny

Les études pour la mise en accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny continuent avec l'ensemble de partenaires institutionnels.

Les travaux pour la fermeture du PN4 et l'accessibilité de la gare sont prévus sur la période 2021-2024.

- Travaux d'accessibilité de la gare de la Barre Ormesson

**La gare est complètement accessible depuis la mise en service de l'ascenseur en 2018.**

## 4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public

### 4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
<b>Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle</b>	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
<b>Cavam service emploi et police municipale</b>	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
<b>Centre de Loisirs primaire André Levasseur</b>	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Centre d'Informations et d'Initiatives</b>	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Centre municipal du Moutier</b>	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
<b>Commissariat</b>	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
<b>Eglise Notre Dame</b>	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
<b>Gymnase des Mortefontaines</b>	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
<b>Les ateliers</b>	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
<b>Local associatif modélisme</b>	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Local associatif Utrillo</b>	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Local associatif V. Labarrière</b>	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Local d'animation Jesse Owens</b>	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
<b>Local PAEJ Oxy jeunes</b>	63 avenue des Mathieu Chazotte	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Mairie</b>	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
<b>Mairie Annexe</b>	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
<b>Maison de la Réussite Educative</b>	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Maison de l'Enfance</b>	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
<b>Maison des Parents</b>	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
<b>Marché couvert des Mortefontaines</b>	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
<b>Maternelle des Mortefontaines</b>	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Maternelle Lac Marchais</b>	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Maternelle St Exupery</b>	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
<b>Mission Locale</b>	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
<b>Musée de la Chevrette - Ecole de musique</b>	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
<b>Patinoire</b>	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
<b>Presbytère</b>	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
<b>Primaire des Mortefontaines</b>	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
<b>Primaire R. Poincaré</b>	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
<b>Salle des fêtes</b>	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
<b>Salle des sports et loisirs</b>	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
<b>Salle Omnisports</b>	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
<b>Syndicat Agricole</b>	12 rue Bouregois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

#### - Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

#### - Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2<sup>ème</sup> catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3<sup>ème</sup> catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4<sup>ème</sup> catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie
- 5<sup>ème</sup> catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement



Lors de la CAPH du 9 juin 2015 et du Conseil Municipal du 22 juin 2015, un Ad'AP avait été validé puis déposé pour approbation en Préfecture. Ce dossier avait été accordé tacitement le 26 janvier 2016. Il prévoyait sur une période de 3 ans un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1<sup>ère</sup> année :**
  - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
  - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**
  
- **Pour la 2<sup>ème</sup> année :**
  - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1ere année**
  - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ere année.**
  
- **Enfin, pour la 3<sup>ème</sup> année :**
  - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
  - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

En 2016, Les difficultés budgétaires de la ville n'avait pas permis de mettre en application le programme et un ré-étalement des travaux sur une période de 6 ans, avait donc été établis et proposé dans le tableau ci-dessous.

**Ce planning ré-étalé sur 6 années a été présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 puis ce nouvel Ad'AP a été déposé, et accordé, en Préfecture.**

**En 2017, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la Patinoire pour raison de sécurité a permis d'avancer en 2018 une partie du programme de 2019 et le Syndicat Agricole a été retiré du programme 2020 car il doit être démolí prochainement dans le cadre d'une opération d'aménagement du secteur.**

**Le programme est donc à ce jour le suivant :**

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
<b>Sous-total année 1 (2016) € HT</b>					<b>147 710 €</b>		
<b>Sous-total année 1 (2016) € TTC</b>					<b>177 252 €</b>		

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
<b>Sous-total année 2 (2017) € HT</b>							<b>108 700 €</b>
<b>Sous-total année 2 (2017) € TTC</b>							<b>130 440 €</b>

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2019
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	5	2	4	4 075	2018	2019
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2018	2019
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2018	2019
Mission Locale	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2018	2019
Les Arteliers	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2018	2019
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2018	2019
<b>Sous-total année 3 (2018) € HT</b>						<b>106 215 €</b>	
<b>Sous-total année 3 (2018) € TTC</b>						<b>127 458 €</b>	
Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
<b>Sous-total année 4 (2019) € HT</b>						<b>62 010 €</b>	
<b>Sous-total année 4 (2019) € TTC</b>						<b>74 412 €</b>	

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
Commissariat	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
Presbytère	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
Local associatif modélisme	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
<b>Sous-total année 5 (2020) € HT</b>					<b>79 450 €</b>		
<b>Sous-total année 5 (2020) € TTC</b>					<b>95 340 €</b>		
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
<b>Sous-total année 6 (2021) € HT</b>					<b>150 000 €</b>		
<b>Sous-total année 6 (2021) € TTC</b>					<b>180 000 €</b>		
<b>TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans</b>					<b>658 635 €</b>		
<b>TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans</b>					<b>790 362 €</b>		

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	106 215 €	62 010 €	79 450 €	150 000 €	654 085 €
TVA	29 542 €	21 740 €	21 243 €	12 402 €	15 890 €	30 000 €	130 817 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	127 458 €	74 412 €	95 340 €	180 000 €	784 902 €
Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	25 492 €	14 882 €	19 068 €	36 000 €	156 980 €
<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>212 702 €</b>	<b>156 528 €</b>	<b>152 950 €</b>	<b>89 294 €</b>	<b>114 408 €</b>	<b>216 000 €</b>	<b>941 882 €</b>

## 4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

### **Programme 2016**

- La deuxième consultation pour le marché de travaux a été à nouveau infructueuse et le Maître d'Œuvre de cette première tranche a cessé son activité mi 2018.
- A la suite le cabinet LC Architectures (déjà retenu pour la tranche 2017/2018) a été désigné pour reprendre la mission de maîtrise d'Œuvre.
- Un délai plus long a été nécessaire car il a fallu déposer des permis de construire afin de régulariser la destination des bâtiments suivants :
  - Musée et école de musique
  - Bâtiment administratif : 22 rue Charles de Gaulle
  - Local modélisme : 7 rue du Château
- Au vu des difficultés à trouver des entreprises, nous avons fait le choix avec la M.O de gérer une partie des travaux en interne.
- Le lot maçonnerie restera en procédure marché (M.A.P.A)
- Cet allègement du DCE nous permettra sur les lots électricité et plomberie de passer en-dessous du seuil des 25 000 € et devrait faciliter la recherche d'entreprise
- L'ensemble des demandes déposées en préfecture ont été validées.

### **Programme 2017 et 2018 (regroupés dans un même marché)**

- Le cabinet LC architectures assure la mission de maîtrise d'Œuvre (conception et réalisation).
- Le Bureau Veritas assure les missions de Contrôle Technique et de coordination sécurité et protection de la santé.
- La société BATIMYD'L a été désignée attributaire du marché de travaux pour les 3 macros lots.

- Macro lot N°1 : VRD, démolition, gros œuvre, carrelage, faïence, menuiseries intérieures et extérieures, serrurerie, peinture, sol souple, signalétique
- Macro lot N°2 : Electricité
- Macro lot N°3 : Plomberie, chauffage.

## POINT D'AVANCEMENT



RAMPE PMR

ESPACE EMPLOI

POLICE MUNICIPALE



LA SIGNALÉTIQUE P.M.R



## LES AMENAGEMENT P.M.R. INTERIEURS



## LES AGENCEMENTS MALENTENDANT



## LES AGENCEMENTS DEFICIENTS VISUELS



## RESTE A REALISER ET RESERVES



- La Sté Batimyd'l est en cessation d'activité depuis le mois de juin 2019
  - Marché couvert : Mise en place des laves mains dans les sanitaires PMR
  - Espace Emploi : Enduit sur les rampes extérieures
  - Mission Locale: Mise en place des laves mains dans les sanitaires PMR
  - R.AM. : Installation d'un flash lumineux et réglage ferme porte
  - Ecole Poincaré : - Réaliser les finitions au niveau des nez de marche extérieur et chasse roues.
    - Régler les fermes-portes des portes coupe-feu (sanitaire RDC et bureau directrice)
    - Finition peinture autour des portes coupe-feu et sur les portes
    - La pose des portes CF des escaliers est à reprendre.
  - SPORT et Loisirs: - Encastrer les goulottes
    - Réglage portes sanitaires
  - Salle des fêtes: - Reprise de la signalétique extérieure
    - Élévateur PMR pour la scène
  - Centre de loisirs Levasseur : Terminé
  - Salle Omnisport : Terminé
  - Les Ateliers : Terminé
  - Local Associatif : Terminé

#### ACTIONS MENEES POUR TERMINER LES TRAVAUX

Les restes à réaliser et les réserves sont traitées en interne par les agents du C.T.M.

Une procédure est en cours auprès du liquidateur judiciaire pour déduire les travaux non faits ou non conformes.

Le montant total des travaux était initialement de : 257 458 €

Montant des travaux terminés sans réserves : 174 431.67

## **Réalisation du programme 2019 et 2020 et 2021**

### POINT D'AVANCEMENT

#### Réalisation du programme 2019, 2020 et 2021

- Une consultation pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour les trois tranches a été lancée mi 2019. Le cabinet LC Architecture a été retenu.
- Le DCE est en cours de finalisation et le marché de travaux sera lancé début 2020. Le découpage sera le même que pour 2016 (CTM / Entreprises)
- Le marché de travaux de la tranche 2021 qui comprend uniquement la réalisation d'un ascenseur à l'école Primaire des Mortefontaines qui sera lancée fin 2020 pour une réalisation durant l'été 2021
- Pour mémoire les montants prévisionnels sont :
  - **Tranche 2019 : 89 294€ TTC**
  - **Tranche 2020 : 114 408€ TTC**
  - **Tranche 2021 : 216 000€ TTC.**

## **5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public**

### **5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité**

En date du 08 Novembre 2019, la ville de Deuil-La Barre a recensé 27 dépôts de dossiers d'AT-AD'AP (remettre le tableau en annexe).

- 18 dossiers ont été délivrés et sont favorables avec des prescriptions ou recommandations des services de la Préfecture.
- 3 dossiers ont été rejetés tacitement ou annulés.
- 6 dossiers sont actuellement en cours, en attente de décision de la Préfecture du Val d'Oise.

Les commerçants et les professions libérales qui ont pour projet de s'installer sur la ville, font dans la majorité des cas, la démarche de venir se renseigner en Mairie. Ils sont systématiquement reçus en premier rideau par le Service Commerce, qui les sensibilise et les oriente vers le service urbanisme. Le service commerce explicite les différents types de handicap et la réglementation récente en matière d'accessibilité, et le service urbanisme expose les obligations réglementaires et les démarches administratives à effectuer.

Les services urbanisme et commerces exercent un rôle d'information, d'écoute et d'échanges quotidien avec les commerçants et professionnels de la commune afin de leur expliquer la réglementation et les démarches administratives à effectuer.

Au regard des dossiers déposés, l'essentiel des diagnostics ou études réalisées l'ont été par des professionnels et autres cabinets d'études spécialisés.

Les différentes démarches en matière de communication à destination des commerçants et des professions libérales sont actuellement en cours de rédaction.

La majorité des demandes déposées concernent toujours les élargissements de portes d'accès, d'adaptation des cheminements, la mise aux normes des bornes d'accueil et des bureaux et la pose presque automatique de rampes d'accès amovibles afin d'accéder aux locaux.

### **5.1. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

Le nombre de dossiers a considérablement diminué entre l'effervescence de 2015 et l'apaisement de 2016. Nous sommes passés de 63 dossiers à 23 dossiers sur la même période puis à 13 en 2018.

Le nombre de dossiers a augmenté en raison de la campagne d'AD'AP pour la commune car la plupart des dossiers concernent les établissements publics.

Cependant la complexité des démarches et des procédures reste toujours aussi alambiquée et difficile à mettre en œuvre. La compréhension des documents demandés reste très difficile quand les commerçants ou les professionnels ne sont pas accompagnés de bureaux d'études spécialisés.

La majorité des dossiers déposés se retrouvent en incomplet au regard du nombre de pièces demandées et de leur complexité. Le Maire étant chargé de vérifier la complétude des dossiers déposés, le nombre de recommandés a considérablement augmenté.

La difficulté majeure rencontrée est l'explication aux professionnels des différents types de handicap, car lorsque nous leur parlons de handicap, ils pensent tous systématiquement aux personnes en fauteuils roulants mais non aux déficients visuels, auditifs ou psychiques. Ils pensent aux largeurs de portes, aux rampes d'accès et aux sonnettes mais pas à la luminosité ou aux mains courantes et autres dispositifs d'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

De plus, le délai de complétude des dossiers d'AT-AD'AP est d'un mois au regard de l'article R 111-19-36 du Code de la Construction et de l'habitation alors que ce même délai est de 3 mois pour les dossiers de déclarations préalables, permis de construire et de démolir. Ce délai plus que raccourci, engendre le rejet tacite de plusieurs dossiers (3) car les demandeurs n'ont pas le temps de les compléter.

Les professionnels et commerçants et autres établissements recevant du public ont dans l'ensemble bien appréhendé la législation et compris l'utilité de cette démarche pour l'intérêt général, néanmoins, le coût engendré par cette mise aux normes demeure un frein.

La difficulté majeure de cette année écoulée, est l'absence de réponse des services de la Préfecture dans le délai réglementaire des 4 mois à compter de la réception des dossiers ou de 3 mois et quinze jours pour les dossiers comprenant des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité (ce qui est fréquent).

Cette absence de réaction est due au grand nombre de dossiers reçus dans les différents services, et engendre des autorisations tacites de la commune. Cependant, afin de délivrer les arrêtés d'autorisations, la ville doit attendre le délai réglementaire et les dossiers restent 4 mois bloqués en Mairie sans qu'une décision ne puisse être rendue.

## 6. Cadre bâti – Logements

### 6.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs et destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Voici le nombre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite sur les nouveaux programmes immobiliers pour lesquelles une attestation de conformité aux règles d'accessibilités des personnes âgées a été déposée :

Dossier	Date de dépôt	Demandeur - Identité	Adresse du terrain	nb de log	Décision - Date	Conformité - Intitulé
PC 95197 07 80024	11/05/2007	FRANCE HABITATION - Mr MULLER	2 6 Route ST DENIS	54	24/08/2007	conforme
PC 95197 08 80019	04/04/2008	SA D'HLM DU MOULIN VERT	13 Avenue DIVISION LECLERC	6	08/08/2008	conforme
PC 95197 11 80043	30/08/2011	ICADE PROMOTION LOGEMENT+SODES	26 28 Route ST DENIS	69	07/12/2011	conforme
PC 95197 11 80038	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	Route ST DENIS	25	12/12/2011	conforme
PC 95197 11 80039	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	Route ST DENIS	130	07/12/2011	conforme
PC 95197 12 80026	16/10/2012	OGIF - Monsieur DUBEARN	LA GALATHEE	56	01/02/2013	conforme
PC 95197 12 80003	10/02/2012	ICADE PROMOTION LOGEMENT - Monsieur SENOUCI - SOD	Route ST DENIS	71	20/07/2012	conforme

TOTAL 411 logements

Pour les logements conçus antérieurement à cette date **le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.**

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou handicapé peut demander à son propriétaire l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation. En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord. Toutefois, seuls certains travaux bénéficient de ce régime dérogatoire.

Dans le parc privé, soit :

- Le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH et/ou obtenir certains avantages fiscaux ;
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaires. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en état à la sortie ;
- Le bailleur n'accepte aucun travaux ni aménagement

- Le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur.
- Le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

## **6.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées**

La liste des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite a déjà été demandée aux bailleurs, cependant aucun document n'a été transmis car il n'existe pas de liste tenue à jour sur le parc ancien concernant les modifications apportées aux logements.

En effet certains logements ont été adaptés aux PMR à la demande du locataire et les travaux ont été réalisés au coup par coup.

Aucun recensement n'est prévu dans le parc privé car cette procédure s'avère trop lourde et trop coûteuse pour un résultat incertain.

## **7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)**

### **7.1. Bilan des actions menées en 2019 par la Direction Education Jeunesse et Sports**

#### **1- La Fête du Sport**

Une action handisport et sport adapté fut menée le 22/06/19.

En effet, lors de la « Fête du Sport », organisée par la commune, une sensibilisation au handisport était proposée.



En partenariat avec Decathlon Groslay, un stand de sensibilisation au handisport était mis en place par le biais d'animations sportives :

« Cécifoot » : les participants pouvaient pratiquer le football les yeux bandés

Athlétisme : courses de petites distances avec mains liées (2 participants)

## **2- Rencontre Famille**

Le Service des Sports a mené des actions Handisport et Sport Adapté lors de « Rencontre Famille » le Dimanche matin de 10h à 12h et notamment lors de la Rencontre Famille TENNIS :

le 17/02/2019 aux Tennis couverts (rue Jean Bouin).

Un éducateur sportif de l'association Tennis Club de la Châtaigneraie nous a proposé un parcours Handisport et des initiations à la frappe de balle en fauteuil roulants.

Les participants sont venus nombreux (environ 100 personnes).



## **SERVICE JEUNESSE**

Dans la continuité des années précédentes, nous accueillons des enfants en situation de handicap sur les temps de restauration scolaire ainsi qu'accueil en péri et extra scolaire, sur différentes structures :

Lac marchais,  
Pasteur,  
Saint-Exupéry,  
Mortefontaine maternelles,  
Bouts d'Choux.

Cette volonté d'accueil, dans les meilleures conditions possibles, s'inscrit dans un projet éducatif plus large autour de la citoyenneté et des différences. Ces notions qui évoluent au cours du temps et qui doivent être « traitées » :

Les préjugés  
Les stéréotypes  
La culture  
Les discriminations...

Pour le handicap, il s'agit de permettre aux enfants d'aborder le thème de la différence de manière vivante en mettant l'accent sur l'acceptation de celle-ci, sur une véritable intégration et sur un mieux vivre ensemble afin de :

Promouvoir des valeurs  
Former à la citoyenneté  
Prévenir les conflits  
Créer de la cohésion sociale...

L'ensemble de ses valeurs étant au cœur de notre projet éducatif.

## ROULEZ PETITS BOUCHONS

Au cours de l'année 2018-2019, 756 kilos de bouchons en plastique ont été collectés à Deuil-La Barre, 32ème ville sur 102 villes de la région parisienne qui interviennent.

## ODYSSEA

Les enfants du CMJ ont participé à la course à l'hippodrome de Vincennes le samedi 5 octobre 2019.

## 7.2. Bilan des actions menées en 2019 par le CCAS et perspectives pour 2020

### Handi'déj

Sur l'année 2019, les moments de rencontre et d'échange autour du handicap ont perduré.

Suite à ces différentes rencontres, un guide a été créé en collaboration avec l'ensemble des participants du groupe.

Une prochaine rencontre aura lieu samedi 30 novembre à 10h.



- L'action Handi'déj se poursuivra sur l'année 2020, à raison d'une rencontre par trimestre. Il sera proposé aux personnes sensibilisées aux problématiques de handicaps de se réunir et d'aborder ensemble les actions possibles.



### **7.3. Bilan des actions menées en 2019 par le PIPS**

Le Pôle Santé est un lieu d'informations, d'éducation, de prévention et d'orientation dans le domaine de la santé pour l'utilisateur.

#### **Lieu d'informations**

Le Pôle santé met à disposition de la population, différents supports et participe également aux différentes campagnes nationales de santé (Octobre rose, campagne de lutte contre le diabète, contre l'obésité infantile...).

#### **Lieu d'éducation et de prévention**

Le Pôle santé a pour autre mission l'éducation et la prévention.

Il organise des actions de prévention et d'éducation pour la santé avec différents partenaires ; en mettant à disposition deux bureaux d'accueil et de confidentialité aux associations et/ou organismes.

Une salle permettant d'organiser divers ateliers et réunions d'informations est également disponible.

#### **Lieu d'orientation**

Le Pôle santé a également pour mission de coordonner la demande de la population en corrélation des offres de services existantes.

Le Pôle santé est en mesure de d'orienter la population en fonction de la nature de sa demande, vers les structures adaptées à leur demande.

Cet espace permet de favoriser un travail pluridisciplinaire auprès de toute la population.

#### **Associations intervenants au PIPS :**

- **Femmes en Scène**

Son objectif est d'agir contre toutes les formes de discriminations et violences envers les femmes.

- **La Vigilante**

Cours de Gym Pilate

- **ADMR Service à la personne**

Des bénévoles sont disponibles pour prendre en charge l'aidé.

- **ACEPE**

Une équipe de psychologues spécialisés dans la relation parent/enfants les aides sur les difficultés du quotidien.

- **France Parkinson**

Un atelier de sophrologie et un groupe de parole est proposés pour les aidants et accompagnants des malades.

- **France Alzheimer**

Une psychologue prend sur rendez-vous les malades pour un entretien individuel pour aborder plusieurs thèmes.

- **SIOSA « Juste ce qu'il faut »**

L'association a pour objectif d'intervenir dans les domaines de l'isolement, du repli sur soi...

- **Burn-out**

Atelier/groupe de parole sur le burn-out.

- **L'Acal**

Atelier d'écriture qui regroupe des personnes ayant pour désir commun de jouer avec les mots...

Sur l'année 2019 différentes manifestations ont pu avoir lieu sur la structure :

- Journée mondiale contre l'autisme
- Atelier IST « Prévention sur les maladies »
- Campagne Octobre Rose
- Don du Sang
- Bus AVC
- Femme en Scène « Performance danse contemporaine LE CRI DE LA REVOLTE »
- Projet Santé Sexuelle avec le CODES 95

#### 7.4. Bilan des actions culturelles menées en 2019

Le Festival Imago, festival Art et Handicap, soutenu par le Conseil départemental du Val d'Oise, a lieu tous les deux ans.

En effet, ce Festival est organisé tous les deux ans.

Comme en 2018, la Ville réfléchit à y participer en 2020 pour un spectacle à la salle des fêtes ou bien à la Médiathèque.

